



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Préfecture

Direction de la sécurité et de la  
protection civile  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles

## **TÉLÉPHONE :**

JOUR : 04.72.61.60.60 Nuit, We Jours Fériés : 06.12.47.05.20  
(à ne pas communiquer à des particuliers ou au grand public)

[sidpc-astreinte.pref69@rhone.pref.gouv.fr](mailto:sidpc-astreinte.pref69@rhone.pref.gouv.fr)

Objet : épisode de pollution atmosphérique

Réf : arrêté préfectoral n°69-2022-08-24-00017 du 24 Août 2022

La Préfète vous informe des dispositions concernant l'épisode de pollution atmosphérique en cours :

- **NIVEAU INFORMATION ET RECOMMANDATION**
- **DE TYPE : POUSSIÈRES DÉSSERTIQUES**
- **ZONE : DÉPARTEMENT**

Les services « Pour action » transmettent ces informations aux établissements qui relèvent de leur compétence.

Les maires répercutent cette information sur les ERP et notamment sur les responsables des établissements publics ou privés les plus sensibles de leur commune : écoles maternelles et primaires, crèches et haltes-garderies, résidences de personnes âgées, centres de loisirs ou de vacances, clubs sportifs en leur rappelant les recommandations sanitaires et comportementales. Des mesures particulières comme le report de certaines manifestations sportives de plein air peuvent être prises.

## **I / Les recommandations sanitaires**

### Populations sensibles et vulnérables

- Limiter les sorties durant la durée de l'épisode ;
- Limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions ) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.

### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.
- Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ( AASQA ) :

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le(s) site(s) internet de ministère chargé de la santé, ARS, AASQA, ...etc... :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>

Vous pouvez également consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet <http://www.pollens.fr/accueil.php> en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'information et de recommandations.

<b>DESTINATAIRES</b>		
<b>ACTEURS</b>	<b>Pour action</b>	<b>Pour information</b>
CORG	X	
DDSP - CIC	X	
CRS ARAA	X	
CTA-CODIS	X	
ARS	X	
DSDEN / Rectorat	X	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	X	
CONSEIL REGIONAL		X
GRAND LYON LA METROPOLE	X	
DIR CE	X	
ASF, APRR et AREA	X	
DDT	X	
CHAMBRE AGRICULTURE	X	
CHAMBRE DES METIERS		X
CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L INDUSTRIE		X
DREAL UD-R	X	
DDPP	X	
DRH – SGC	X	
DDETS volets social et travail	X	
CORALY	X	
SYTRAL	X	
KEOLIS	X	
DSAC-CE	X	
SNA-CE	X	
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES	X	
ASSOCIATION des MAIRES du RHONE et de la Metropole de Lyon	X	
COMMUNAUTES COMMUNES ET AGGLO	X	
CABINET DU PRÉFET – COMMUNICATION	X	
CABINET DU PDDS		X
SG		X
SGA		X
SOUS-PRÉFET VILLEFRANCHE		X
EMIZ		X
PROCURER REPUBLIQUE LYON		X
PROCURER REPUBLIQUE VILLEFRANCHE		X
MÉTÉO-FRANCE		X
AIR RHÔNE-ALPES		X
OMP DE LYON		X
Astreintes SIDPC ISERE , LOIRE et AIN		X
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE		X
AREA	X	
APRR	X	
ASF	X	

**Pour la préfète  
L'agent d'astreinte SIDPC**

# VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

## RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type mixte

### Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

**Populations vulnérables :** femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

**Populations sensibles :** personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

#### Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

#### Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

### Agir pour limiter mes émissions

#### Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

#### Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes